



# L'ÉDUCATION ROUTIÈRE À L'ÉCOLE

*programme « Mobilipass »*

**Direction Prévention & Sécurité**  
CLSPD / Police municipale



2018/2019



# SOMMAIRE

## I. Présentation du projet « éducation routière à l'école »

### a. Public visé

1. Les élèves de CE2
2. Les élèves de CM2

### b. Contenu des enseignements

1. Les CE2
2. Les CM2

### c. Echancier de l'action de prévention routière

1. Les CE2
2. Les CM2
3. Généralités

## II. Bilan de la session 2017/2018

## III. Photographies

## IV. Partenariats

## PRÉSENTATION DU PROJET

Les jeunes sont à la fois les premières victimes de l'insécurité routière d'aujourd'hui et les conducteurs et usagers de la route de demain. L'éducation est un enjeu majeur pour faire évoluer les mentalités et l'école en est le relais privilégié.

C'est pourquoi la commune de Pontault-Combault, en partenariat avec l'éducation nationale, a souhaité reconduire les actions de prévention routière menées par les agents de la police municipale à destination des élèves de la ville. Ce projet est construit et conduit en transversalité avec l'aide de Mme Hervé, conseillère pédagogique de l'éducation nationale.

Pour l'année scolaire 2018/2019, c'est près de 1200 enfants des classes de CM2 et de CE2 qui se verront dispenser un enseignement théorique et un apprentissage pratique sur piste routière (uniquement pour les CM2).

Le circuit est une reproduction d'un ensemble de rues d'un quartier d'une ville avec intersections, feux tricolores, passages pour piétons, trottoirs, stops et autres sens interdits. Il est opérationnel sur le plateau d'évolution du gymnase Mirande Cataldi avec mise à disposition d'un local de rangement pour le matériel, la pharmacie, les vélos et les casques.

Au-delà des cours pratiques, les agents de la police municipale apprennent aux jeunes usagers de la route à identifier les principaux panneaux et à connaître les sanctions possibles en cas d'infraction lors des séances de théorie.

Ces enseignements sont dispensés à l'aide du programme « Mobilipass », un programme d'éducation routière, élaboré par l'association « Prévention routière » et proposé par les Assureurs Prévention. Son objectif est de participer aux apprentissages permettant aux enfants de 6 à 10 ans de devenir progressivement autonomes dans leurs déplacements (piétons, cyclistes et passagers de voiture ou de transport en commun).

A la fin de l'année scolaire, la ville, remettra à chacun des élèves un diplôme ainsi que le « Mobilipass » lors d'une cérémonie officielle.

## a. Public visé

### 1. Les élèves de CE2

Lors de l'année scolaire 2018/2019, l'ensemble des élèves des classes de CE2 pourront profiter de cet enseignement. Cela correspond à 10 écoles, 23 classes et 592 élèves.

Ecoles	Nombre de classes	Total
Jaques Dubus	3	80
Louis Granet	4	93
Aimé Césaire	2	37
Jean-Rostand	1	22
Jacques-Prévert	2	55
Emile Pajot	4	108
Pablo Picasso	2	46
Marginéa	2	38
Anne Frank	2	34
Marcel Pagnol	3	79
<b>TOTAL</b>		<b>592</b>

### 2. Les élèves de CM2

Lors de l'année scolaire 2018/2019, l'ensemble des élèves des classes de CM2 pourront profiter de cet enseignement. Cela correspond à 10 écoles, 20 classes et 536 élèves.

Ecoles	Nombre de classes	Total
Jaques Dubus	3	76
Louis Granet	3	76
Aimé Césaire	1	26
Jean-Rostand	1	24
Jacques-Prévert	2	56
Emile Pajot	4	101
Pablo Picasso	2	43
Marginéa	2	33
Anne Frank	1	28
Marcel Pagnol	3	73
<b>TOTAL</b>		<b>536</b>

## b. Contenu des enseignements

### 1. Les CE2

Le programme « Mobilipass » à destination des élèves de CE2 repose sur un unique volet « théorique » :

Les cours de théorie se font en classe en présence de 1 ou 2 agents de la Police Municipale à raison d'une séance de deux heures. Cette séance vise à faire de l'enfant un piéton autonome possédant les bons réflexes à travers un programme ludique.

Grâce à des mises en situation réalistes, les enfants sont invités à réagir aux différents types de comportements possibles face à un danger de la route. Le programme « Être piéton » répond aux exigences de l'attestation de première éducation à la route (APER).

La théorie comporte plusieurs parties :

- Découvrir les espaces publics de circulation
- Reconnaître et identifier les dangers de la route
- Apprendre à circuler à pieds en sécurité

### 2. Les CM2

Le programme « Mobilipass » repose sur deux volets :

- Un volet théorique
- Un volet pratique, en deux parties.

Les cours de théorie se font en classe en présence de 1 ou 2 agents de la Police Municipale, les cours pratiques ont lieu sur la piste routière située sur le plateau d'évolution du gymnase Mirande Cataldi. Les enfants suivront ces cours à raison de 2 heures de théorie, 2 heures de pratique, réparties sur l'année scolaire selon un planning préétabli (voir échancier).

La théorie comporte plusieurs parties :

- Une éducation citoyenne à la route
- Une sensibilisation aux risques routiers (piétons, cyclistes, automobiles)
- Identifications des différents panneaux routiers
- Connaissances des sanctions liées aux infractions de la route

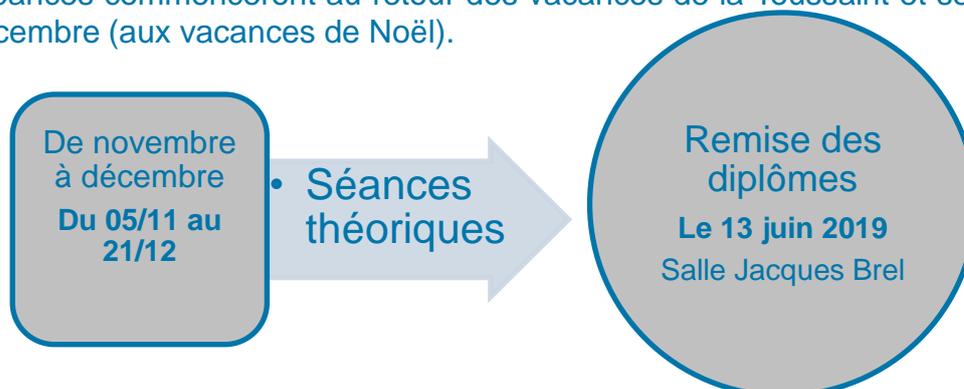
Le volet pratique comprend deux axes principaux :

- Piste de maniabilité :
  - Connaissance du véhicule
  - Exercices d'équilibre, de slalom etc.
- Piste de circulation :
  - Règles de circulation en ville
  - Bonnes pratiques de la rue et de la ville
  - Exercices de circulation pour un « déplacement autonome et sécurisé »

## c. Echancier

### 1. Les CE2

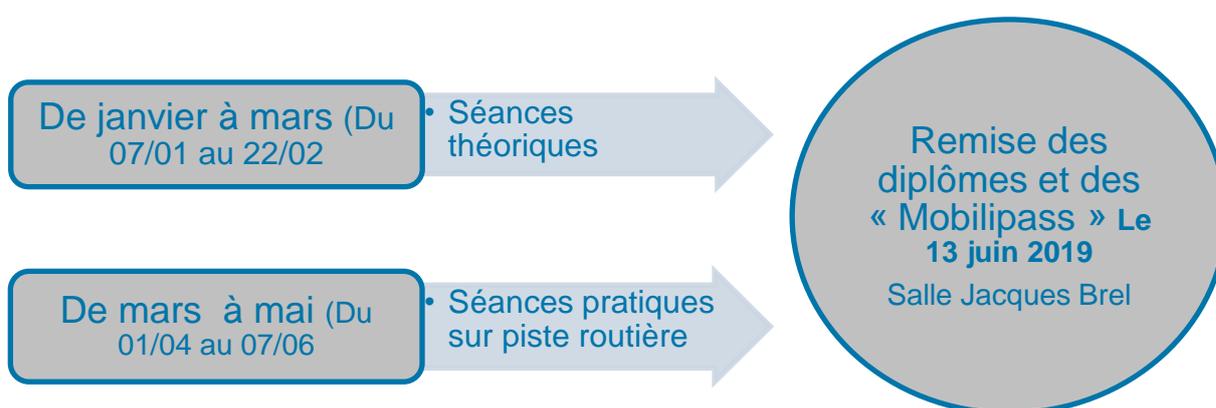
Les élèves se verront dispenser les cours de théorie selon un planning établi en début d'année. Les séances commenceront au retour des vacances de la Toussaint et se termineront au mois de décembre (aux vacances de Noël).



### 2. Les CM2

Les élèves commenceront le cycle de formation par les cours de théorie selon un planning établi en début d'année.

Les séances commenceront à compter du mois de janvier 2017, au retour des vacances de Noël et se termineront au début du mois de mars. Les séances pratiques sur la piste routière débuteront au mois de mars et se termineront au mois de mai.



### 3. Cérémonie

La cérémonie de remise des diplômes et des « Mobilipass » est prévue le **13 juin 2019** à la **salle Jacques Brel** (horaires définitifs communiqués ultérieurement) pour les CE2 et pour les CM2.

Lors de cette cérémonie, seront remis : un diplôme pour l'ensemble de la classe, un diplôme individuel au nom de l'élève, le « Mobilipass » pour les CM2, qui atteste de la formation à l'issue du cycle élémentaire. La ville propose une éventuelle démonstration/représentation, en lien avec la thématique de la prévention routière, par l'un de ses partenaires.

## BILAN DES SESSIONS 2017/2018

Au cours de l'**année scolaire 2017/2018**, les élèves de CE2 et de CM2 de la commune de Pontault-Combault ont reçu une formation à la prévention routière, dispensée par les agents de la police municipale, en partenariat avec l'association Prévention routière. Chaque école a pris contact avec le secrétariat de la police municipale afin de réserver l'un des créneaux proposés en début d'année.

**556 élèves de CE2** ont reçu une formation théorique sur les bons comportements à adopter lorsque l'on est piéton: « *Bien se comporter lorsque l'on marche sur le trottoir* » et « *Comment traverser la rue ?* ».

Ces enseignements ont été dispensés du 6 novembre 2017 au 22 décembre 2017.

**536 élèves de CM2** ont reçu une formation théorique sur les bons comportements à adopter lorsque l'on est à vélo: « *Les équipements de sécurité du cycliste et de son vélo* » et « *Les règles de circulation à vélo* ».

Ces enseignements ont été dispensés du 8 janvier 2018 au 6 février 2018.

Du 12 mars 2018 au 1<sup>er</sup> juin 2018, les enfants ont appris à reconnaître les éléments du vélo et à évoluer sur la piste routière du gymnase Mirande Cataldi. La piste routière est aménagée afin de reproduire la circulation en ville.

Leur formation s'est soldée par une cérémonie officielle le *jeudi 14 juin 2018 à la salle Jacques Brel*, lors de laquelle il leur a été remis un diplôme pour la classe, un diplôme individuel et la carte *Mobilipass* pour les élèves des classes de CM2.

La ville de Pontault-Combault et la société Transdev N°4 Mobilités ont affrété **quatre cars** aux écoles les plus éloignées afin de faire la navette entre la salle Jacques Brel et l'école : 2 rotations pour l'école Marcel Pagnol, 3 rotations pour l'école Jacques Dubus et 2 rotations pour l'école Anne Frank.

Les enfants de CM2 ont assisté à un **exercice grandeur nature de sauvetage** lors d'une collision entre un enfant et un véhicule réalisé par les pompiers de Pontault-Combault.

# PHOTOGRAPHIES





## PARTENARIATS

**Les organismes et collectivités partenaires nous accompagnent tout au long des actions de prévention routière à destination des élèves de la ville.**



Le projet se construit en partenariat avec l'éducation nationale et s'inscrit dans le programme scolaire, sur le temps scolaire, avec la participation des enseignants.



La Préfecture de Seine-et-Marne accompagne les villes et participe afin d'offrir à chaque enfant quelques « goodies » en lien avec la prévention et la sécurité routière.



L'association « Prévention routière » forme tout au long de l'année les agents de police municipale et met à disposition les supports de travail pour la théorie dispensée en classe.



Le SDIS 77 est intervenu à plusieurs reprises lors de la cérémonie de remise des diplômes et des « Mobilipass » pour une démonstration.



La ville de Pontault-Combault prend à sa charge le transport des élèves des écoles les plus éloignées sur la salle Jacques Brel. Les bus sont acheminés par la société Transdev – N'4 Mobilités

**Cette action est pilotée par la  
Direction prévention & sécurité et  
est animée par la police municipale  
de Pontault-Combault.**

Elle s'inscrit dans le cadre des  
actions définies par le **Conseil Local de  
Sécurité et de Prévention de la Délinquance**  
dans l'axe **Tranquillité publique** de sa  
Stratégie territoriale 2018-2020 :

*« Renforcer la sécurité et la prévention  
routière »*

Contact : 01.70.05.46.00  
[Dps@pontault-combault.fr](mailto:Dps@pontault-combault.fr)

